

Tariq Ramadan définitivement condamné pour viol

écrit par Jules Ferry | 29 août 2025





[Swissinfo](#)

Le djihad par le viol

La condamnation de Tariq Ramadan pour viol et contrainte sexuelle est définitive. Le Tribunal fédéral rejette le recours de l'islamologue contre le jugement prononcé par la Cour de justice de Genève.

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral rejette le grief d'appréciation arbitraire des preuves soulevé par le recourant. Il écarte aussi les moyens procéduraux invoqués par Tariq Ramadan.

«Les griefs formulés par le recourant ne sont pas de nature à démontrer que l'arrêt genevois reposerait sur une appréciation arbitraire des preuves ou sur un état de fait insoutenable», conclut la 1ère Cour de droit pénal. Aucun élément ne met en évidence une violation de la présomption d'innocence.

En 2024, la justice genevoise a condamné Tariq Ramadan à une peine de 3 ans de prison, dont 1 an ferme. Elle a conclu que l'islamologue s'était rendu coupable de viol et contrainte sexuelle sur une femme rencontrée dans un hôtel genevois en octobre 2008.

Il devra encore affronter un procès en France, pour des viols sur trois femmes...